

**JSFS**

**Vie de la société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 137, n° 1 (1996), p. 3-32

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1996\\_\\_137\\_1\\_3\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1996__137_1_3_0)

© Société de statistique de Paris, 1996, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

# I

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

### COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 1995

Selon la feuille de présence, le nombre de sociétaires présents ou représentés s'élève à cinquante et un. S'y ajoutent dix votes par correspondance, dont un nul, pour le renouvellement du Conseil.

La séance est ouverte à 17 heures. Le Président, Jean-Louis Bodin, entame le premier point de l'ordre du jour.

**Point 1 : Projet de fusion de la SSP avec l'Association pour la Statistique et ses Utilisations (ASU) au sein d'une nouvelle Société de Statistique de France (SSF).**

- Le Président présente les résultats de la consultation qu'il a effectuée par lettre circulaire auprès de tous les membres de la SSP. Cent vingt-huit sociétaires ont répondu :
  - 93,8 % approuvent le projet de fusion SSP-ASU-SSF ;
  - 91,5 % acceptent que les dons et legs reçus par la SSP soient dévolus à la Fondation "La Science Statistique", sous réserve que celle-ci gère les prix correspondants qui seraient attribués sur délibération du Conseil de la nouvelle SSF ;
  - 89,1 % souhaitent le maintien du *Journal de la SSP* sous un nom rappelant sa filiation et avec un comité éditorial indépendant.
  - Pour ce qui est des sections à créer, la dispersion des réponses montre la nécessité d'une meilleure explication sur la nature et le fonctionnement de ces sections.
- Les résultats détaillés de cette consultation sont joints en annexe.
- Cette fusion devient nécessaire et urgente pour plusieurs raisons :
  - La SSP ne recrute plus de jeunes collègues et il s'avère pratiquement impossible d'organiser des réunions de travail si ce n'est avec d'autres institutions. Cette crise de recrutement entraîne par ailleurs des difficultés financières particulièrement préoccupantes ;

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

- de plus, une seule société représentant l'ensemble du monde statistique devrait avoir davantage de poids et être mieux perçue aussi bien au plan national qu'international. Elle pourrait aussi être une structure indépendante de l'Administration, où pourraient être débattus les problèmes de la statistique publique (rôle des statisticiens, déontologie, ...). Cette nouvelle structure pourrait avoir un rôle comparable à celui des associations qui existent dans d'autres pays : Royal Statistical Society britannique, American Statistical Association, ...
  - enfin, une association unique bénéficiera, dans son fonctionnement courant, d'économies d'échelle non négligeables.
- Certains sociétaires souhaitent que l'esprit d'ouverture sur le monde des utilisateurs de la statistique soit préservé et qu'il puisse y avoir à la fois des réunions de groupe spécialisées et des réunions plénières à vocation plus large.
- Il est également demandé que les membres à vie et les membres d'honneur de la SSP conservent leur statut au sein de la nouvelle SSF. Ce point devra être ajouté au traité de fusion.
- Après consultation d'un juriste spécialiste des associations, il est apparu que la fusion pourra s'opérer de la manière suivante :
- Une fois les projets approuvés par les assemblées (février 1996 pour la SSP) et les traités signés par les présidents des trois sociétés constituantes, tous les membres de la nouvelle SSF se réuniront en une première assemblée générale constitutive et éliront un nouveau Conseil qui prendra progressivement le relais de ses trois prédécesseurs (date visée : avril 1996) ;
  - Néanmoins, sur le plan juridique, la naissance de la nouvelle SSF et la dissolution de la SSP ne pourront être définitivement prononcées qu'à partir du moment où le ministère de l'Intérieur aura accepté la dissolution de la SSP. Cette autorisation de dissolution est nécessaire en raison du caractère d'utilité publique de la SSP et devrait prendre six à huit mois de délai. A priori, il n'y a aucune raison pour que cette autorisation ne soit pas accordée, et que la nouvelle SSF ne puisse, de fait, démarrer après son assemblée constitutive.
- Le projet de statuts de la nouvelle SSF et celui du traité de fusion rédigés par Maître Motel ont été distribués en début de séance et sont joints au présent compte rendu.
- Après discussion, l'Assemblée vote à l'unanimité des présents et des représentés la résolution suivante : "L'Assemblée prend acte des résultats de la consultation du 19 octobre 1995 de l'ensemble des sociétaires et mandate le Conseil pour mettre en œuvre le projet de fusion."

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

### Point 2 : **Rapport moral 1995**

Le Président passe en revue les principales activités de la SSP :

- Conférence-débat du 29 mars 1995  
organisée avec l'Association Française des Economistes de Défense  
et M. Christian Schmidt, de l'Université Paris Dauphine :  
*"Les problèmes statistiques posés par les données de défense nationale"* ;
- Conférence-débat du 6 décembre 1995  
organisée par Mme Berrondo-Agrell, de l'Université d'Evry :  
*"Les nouvelles démarches dans l'enseignement de la statistique et des probabilités"* ;
- Participation au colloque du 9 juin 1995 organisé par le CNAM  
pour l'inauguration de l'Amphithéâtre Jean-Fourastié.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

Points 3 et 4 : **Rapport financier de l'exercice 1995**. Approbation des comptes de l'exercice 1995 et vote du budget prévisionnel pour 1996.

M. Wauters, trésorier de la SSP, présente d'abord les comptes d'exploitation et les bilans au 30 septembre 1995, d'une part de la SSP et, d'autre part, du legs Marx.

Il attire l'attention de l'Assemblée sur le caractère déficitaire de l'exercice 1995 de la SSP (- 65 000 F) en partie imputable à un accroissement sensible du nombre de membres n'ayant pas réglé leur dernière cotisation. Il met également l'accent sur le risque de voir cette tendance se poursuivre en 1996, rendant la situation financière de la SSP particulièrement préoccupante.

Pour l'année 1996, dernier exercice avant fusion, le montant de la cotisation est maintenu à 500 F (250 F pour les moins de 30 ans et les plus de 65 ans). Le nouveau Président adressera une lettre de rappel à tous les sociétaires qui, à la suite du premier appel, auront oublié de régler leur cotisation.

Il est bien entendu que les cotisations SSP de 1996 vaudront, après fusion, cotisation SSF de 1996. Ce point devra également être mentionné dans le traité de fusion.

Les comptes du legs Marx sont par contre beaucoup plus satisfaisants ; ils laissent apparaître un actif qui, réévalué au prix du marché, est supérieur à 600 000 F.

Les comptes d'exploitation et les bilans au 30 septembre 1995 de la SSP et du legs Marx, et le budget prévisionnel de 1996 ont été distribués en début de séance et sont joints au présent compte rendu.

Les comptes de l'exercice 1995 de la SSP et du legs Marx ainsi que le budget prévisionnel 1996 et le taux des cotisations 1996 sont approuvés à l'unanimité des présents et des représentés. Quitus est donné au trésorier.

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

### Point 5 : Election pour le renouvellement du Conseil

Il est rappelé qu'ont pris part au vote soixante et un sociétaires dont soixante votes exprimés et un vote nul. Tous les membres de la liste proposée : le Président, M. Gilbert Saporta et la Vice-Présidente, Jacqueline Fourastié, sont élus avec soixante voix.

Composition du  
CONSEIL et BUREAU  
DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS  
POUR 1996

Président Gilbert SAPORTA

Vice-présidents Jean-Pierre RUAULT  
Jean-Etienne CHAPRON  
Jacqueline FOURASTIÉ

Secrétaire général Richard POHL

Trésorier-archiviste Jean-Paul WAUTERS

Administrateurs Alain ABOU,  
Marie BERRONDO-AGRELL  
Jean-François BOULIER  
Bernard BURTSCHY  
Patrick PICARD  
Michel PIERMAY  
Gérard THEODORE

Rédacteur en chef  
du *Journal* Georges GALLAIS-HAMONNO

### Point 6 : Divers

– Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Jean-Louis BODIN  
Le Président

Richard POHL  
Le Secrétaire Général

Jean-Paul WAUTERS  
Le Trésorier

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

### RAPPORT FINANCIER POUR 1995 PRÉSENTÉ PAR LE TRÉSORIER, JEAN-PAUL WAUTERS COMPTES 1995

Le projet de budget pour 1995 prévoyait une perte de l'exercice de 20 000 F ; en fait elle se monte à 65 064 F. Cette perte provient d'une insuffisance de rentrée de cotisations des membres (43 654 F) – moins 42 000 F par rapport aux prévisions – ainsi qu'une réduction de la subvention attendue de l'INSEE. Les autres postes sont en légère diminution par rapport à ceux de 1994.

Il faut désormais compter avec des frais, hors ceux du *Journal*, en croissance : frais de cotisation Société de Statistique de France, de participation aux frais de secrétariat de la SSF et frais postaux.

Les titres comptabilisés pour 99 648 F sont évalués au 30 septembre 1995 à 216 707 F.

Le legs Marx génère assez de produits financiers pour alimenter son Prix.

Les titres qui au bilan sont comptabilisés pour 522 193 F, sont évalués au 30 septembre 1995 à 622 386 F.

#### Projet de budget 1996 (en francs)

DÉPENSES		RECETTES	
Journal	175 000	Membres	40 000
Frais divers	70 000	Vente Journal	85 000
		Subvention	20 000
		Produits financiers	10 000
		Perte de l'exercice	70 000
	225 000		225 000

VIE DE LA SOCIÉTÉ

**SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS**

**COMPTE DE RÉSULTAT au 30 septembre 1995**

(en francs)

DÉPENSES	1995		1994		RECETTES	1995		1994			
	Journal	173 968, 68	182 346, 62	Membres		43 654, 25	99 088, 23	Frais divers	65 949, 58	76 346, 90	Vente journal
Charges financières	1 102, 90	1 527, 75	Subvention	20 000, 00	25 000, 00	Créances douteuses		20 000, 00	Divers	6 070, 00	8 240, 00
Excédent de l'exercice			Revenus financiers	11 718, 92	13 317, 42				Reprise provisions	6 914, 56	19 934, 01
	240 251, 16	282 221, 27	Perte de l'exercice	65 064, 10	32 998, 25						
				240 251, 16	282 221, 27						

**BILAN au 30 septembre 1995**

(en francs)

	ACTIF			PASSIF	
	1995	1994		1995	1994
Titres	99 648, 20	15 140, 17	Dotation	24 760, 80	23 458, 70
Immobilisation	3 211, 48	4 060, 89	Report à nouveau	197 015, 11	230 013, 45
Créances			Résultat exercice	(65 064, 10)	(32 998, 34)
Membres		20 000, 00	Provision annuelle	40 000, 00	40 000, 00
Clients	48 958, 85	89 252, 19	Dettes	136 682, 26	119 724, 00
Divers	47 125, 65	39 731, 17			
Disponibilités	134 449, 89	212 013, 39*			
	333 394, 07	380 197, 81		333 394, 07	380 197, 81

\* dont 84 456, 83 F de titres SSP mis par erreur dans trésorerie

VIE DE LA SOCIÉTÉ

**LEGS MARX**

**COMPTE DE RÉSULTAT au 30 septembre 1995**  
(en francs)

	<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
	1995	1994	1995	1994
<b>Charges</b>			<b>Produits</b>	
financières	2 102, 10	1 561, 93	financiers	32 608, 38
Prix Marx	25 000, 00			37 506, 34
Divers	2 046, 84			
Résultat de l'exercice	3 459, 44	35 944, 71		
	32 608, 38	37 506, 64	32 608, 38	37 506, 64

**BILAN au 30 septembre 1995**  
(en francs)

	<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
	1995	1994	1995	1994
Titres	522 193, 61	487 187, 32	Legs Marx	366 957, 14
Disponibilités	342, 51	31 889, 36	Réserves	152 119, 54
			Résultat de l'exercice	3 459, 44
	522 536, 12	519 076, 68		35 944, 71
			522 536, 12	519 076, 68





## CONSULTATION DES SOCIÉTAIRES

par le Président Jean-Louis Bodin

le 9 octobre 1996

Chère Sociétaire, cher Sociétaire,

Je vous écris aujourd'hui pour consulter chacune et chacun d'entre vous sur l'avenir de notre Société. Bien entendu, cette consultation n'a en elle-même aucune valeur juridique et il reviendra à votre Conseil et à notre Assemblée générale, une fois connus ses résultats, de prendre toute décision nécessaire conformément à nos statuts et à la législation sur les associations reconnues d'utilité publique.

Vous le savez : notre Société traverse une crise particulièrement grave. Malgré les efforts que mes prédécesseurs et moi-même avons accomplis ces dernières années, il s'avère pratiquement impossible d'organiser des séances de travail rassemblant un nombre suffisant de sociétaires, ce qui est pourtant l'objet et le mode d'action principal de notre Société. Certes, quelques-unes de ces réunions, organisées conjointement avec d'autres sociétés savantes, ont été des succès ; pour ne prendre que les plus récentes, organisées depuis le début de l'année sous mon mandat, la réunion conjointe avec l'Association Française des Economistes de la Défense a connu une participation importante, mais uniquement grâce aux personnes invitées par notre partenaire ; quant à la réunion organisée au CNAM en juin pour célébrer l'inauguration de l'amphithéâtre portant le nom de notre ancien Président, Jean Fourastié, son succès ne doit bien entendu rien à notre Société. Nos Assemblées générales se déroulent dans l'indifférence la plus totale. L'Assemblée générale annuelle de décembre 1994 n'a même pas rassemblé une dizaine de participants.

La crise de recrutement a pris une ampleur sans précédent : il est devenu impossible d'intéresser nos jeunes collègues à la Société. Corrélativement, le nombre de cotisants connaît une chute vertigineuse et notre situation financière est des plus critiques. L'année 1994 a connu un résultat déficitaire et les prévisions que nous pouvons faire aujourd'hui pour 1995 laissent prévoir un nouveau résultat déficitaire. Il est clair qu'à ce rythme, la Société de Statistique de Paris aura cessé *de facto* d'exister avant la fin de la décennie.

Toutefois, l'évolution de la coopération entre les différentes sociétés ou groupes français de statisticiens (ASU, SFB, SFC, Groupe des Membres Français de l'IIS, groupe MAS de la SMAI, dont vous trouverez une brève description en annexe) au sein de la SSF rénovée a ouvert depuis quelques années des perspectives beaucoup plus positives que le constat rapide que je viens de dresser en ce qui concerne notre propre Société. Il est extrêmement important, en effet, que l'ensemble des statisticiens français puisse intervenir d'une seule voix dans des débats internationaux tels que, par exemple, le rôle du statisticien, la reconnaissance de leur profession et de leur savoir-faire, la nécessité ou non d'une procédure de certification, la défense du français en tant

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

que langue scientifique internationale, le renforcement de notre présence dans les associations internationales, et, en particulier, au sein de l'IIS, etc. La mise en commun d'un certain nombre de ressources, qui a conduit à regrouper nos secrétariats à l'Institut Henri-Poincaré, lieu symbolique et prestigieux s'il en est, est aussi un des points forts de l'action commune de ces dernières années.

Il est apparu au Conseil de la SSF que, afin de donner plus de cohérence et de vigueur à l'action de nos différentes associations, ainsi que plus de représentativité au niveau international, le moment est venu de franchir une étape supplémentaire et de faire de la SSF la Société unique regroupant l'ensemble des statisticiens quelles que soient leur institution, leur profession et leurs activités. Il apparaît que les conditions sont aujourd'hui remplies pour que l'ASU, la SSF et la SSP fusionnent purement et simplement.

Des statuts plus modernes, plus souples et plus adaptés aux réalités d'aujourd'hui que ceux de notre Société, seraient adoptés par la nouvelle SSF dès l'achèvement du processus de fusion. Les autres groupes (SFB, SFC, Groupe MAS de la SMAI), qui présentent la particularité de rassembler à la fois des statisticiens et d'autres professionnels que des statisticiens, continueraient, bien entendu, à rester associés à la SSF sur des bases analogues au statut qui les rassemble avec l'ASU et la SSP dans la SSF d'aujourd'hui.

Les préoccupations spécifiques de notre Société seraient poursuivies au sein de la nouvelle SSF sous la forme de sections, comme il en existe aujourd'hui dans de nombreuses sociétés de statistique nationales ou internationales, par exemple au sein de l'American Statistical Association, de la Royal Statistical Society ou de l'IIS. Plus précisément, la fusion de la SSP avec l'ASU et la SSF se traduirait par la création de deux sections supplémentaires (Méthodes statistiques pour la finance, la bourse et les assurances ; Statistique publique) qui viendraient s'ajouter à celles existant aujourd'hui au sein de l'ASU (Agro-industrie, Biopharmacie, Enquêtes et modèles en marketing, Enseignement de la statistique, Logiciels et statistique, Qualité et fiabilité).

Le Groupe des Membres Français de l'IIS aurait évidemment vocation à devenir une des sections de la nouvelle SSF, comme c'est le cas, par exemple, en Italie où le Groupe des Membres Italiens de l'IIS est une section de la Société Italienne de Statistique. Il y a cependant aujourd'hui un petit problème spécifique lié au fait que 40 % environ des membres français de l'IIS ne sont membres ni de la SSP, ni de l'ASU. La fusion de ce Groupe avec la nouvelle SSF ne serait donc soulevée que plus tard.

Certes, quelques problèmes restent à résoudre, en particulier :

- Le *Journal de la SSP* reste l'un de nos principaux acquis et continue à être une référence appréciée malgré la faiblesse de la Société ; il trouverait sa place parmi les revues de la nouvelle SSF, sous un titre rappelant clairement sa filiation et son histoire, avec un comité éditorial indépendant, et dans des conditions garantissant sa viabilité économique (qui d'ailleurs n'est pas complètement assurée aujourd'hui) ;

- les dons et legs reçus par la SSP en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique (par exemple le legs Marx qui nous a permis d'attribuer pour

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

la première fois un prix à de jeunes chercheurs dans le domaine des statistiques de la santé), pourraient très vraisemblablement être dévolus à la Fondation "La Science Statistique" qui est elle-même reconnue d'utilité publique depuis plus de soixante ans. La Fondation gèrerait ces dons et legs, les prix correspondants étant attribués après délibération du Conseil de la SSF.

Ce projet a semblé à votre Conseil, qui en a discuté de manière approfondie le 29 septembre dernier, le seul de nature à sauvegarder les acquis de notre Société (nous ne voyons guère hélas d'autre issue que la disparition pure et simple de la Société au cas où ce projet ne pourrait se réaliser) tout en dotant l'ensemble des statisticiens français de la structure associative capable de répondre aux nécessités d'aujourd'hui. Il souhaite donc très vivement que ces orientations fassent l'objet d'un très large débat et qu'elles soient approuvées par le plus grand nombre possible des membres de la Société.

**C'est pourquoi je vous invite à participer à une large consultation par correspondance d'ici à notre prochaine Assemblée générale ordinaire de décembre, dont la date et le lieu exacts vous seront précisés ultérieurement, et – une fois n'est pas coutume – à participer très nombreux à cette Assemblée générale qui aura explicitement à se prononcer sur le projet de fusion que je viens de vous présenter et à donner mandat au prochain Bureau de le mener à bien dans le courant du premier semestre 1996. Pour ce faire, je vous demande de me retourner dans les meilleurs délais le questionnaire ci-joint et d'y ajouter tous les commentaires que vous jugerez utiles. Je vous en remercie bien vivement par avance.**

Il est entendu que cette consultation n'a pas, en soi, de valeur juridique et que seule une réunion d'une Assemblée générale extraordinaire, se tenant dans les conditions prévues par nos statuts, suivie de l'approbation de nos autorités de tutelle nécessaire dans le cas des associations reconnues d'utilité publique, permettra de donner force de loi à ce projet.

Je vous prie de croire, chère Sociétaire, cher Sociétaire, à l'expression de mes sentiments amicaux et dévoués.

Jean-Louis BODIN

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE FRANCE

La **SSF**, créée en 1976, regroupe en plus de la Société de Statistique de Paris cinq autres associations totalisant environ quatorze cents personnes, appartenant à une ou plusieurs d'entre elles :

L'**ASU**, Association pour la Statistique et ses Utilisations, ex-Association des Statisticiens Universitaires, a été fondée en 1971 et compte six cent cinquante adhérents. Elle organise chaque année les *Journées de Statistique* auxquelles participent en moyenne cinq cents personnes. L'ASU est structurée en six groupes spécialisés : Agro-industrie, Biopharmacie, Enseignement, Qualité-fiabilité, Logiciels, Enquêtes et marketing.

La **SFB**, Société Française de Biométrie, est la section française de la Biometric Society. Fondée en 1949, elle a pour objet essentiel la promotion des sciences biologiques à travers des techniques mathématiques et statistiques. Elle compte environ trois cents membres et diffuse en France la revue *Biometrics*.

La **SFC**, Société Francophone de Classification, fondée en 1978, regroupe environ cinquante membres. Elle est la section française de l'**IFCS**, International Federation of Classification Societies. Elle organise des journées spécifiques.

Le Groupe **MAS** – Modélisation Aléatoire et Statistique – de la **SMAI** – Société de Mathématiques appliquées et industrielles – créé en 1991, compte environ cent membres, pour l'essentiel des chercheurs et universitaires concernés par les probabilités et la statistique mathématique et leurs liens avec les autres secteurs des mathématiques appliquées.

Le **GMFIIS** – Groupe des Membres Français de l'Institut International de Statistique – regroupe les cent cinquante membres français de l'**IIS**.

VIE DE LA SOCIÉTÉ

**BULLETIN-REPONSE**

à retourner à Jean-Louis BODIN  
INSEE - TIMBRE D301

18, boulevard Adolphe-Pinard

75675 PARIS CEDEX 14

par courrier, ou par Fax au n° 41 17 66 44

NOM :

Adresse :

1. J'approuve le projet de fusion SSF-ASU-SSP tel qu'il a été présenté dans la lettre du Président de la SSP en date du 9 octobre 1995.

OUI  NON

2. J'accepte que, au cas où la fusion SSF-ASU-SSP serait réalisée, les dons et legs reçus par la Société en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique, soient dévolus à la Fondation "La Science Statistique", sous réserve que celle-ci gère les prix correspondants à ces dons et legs, prix qui seraient attribués sur délibération du Conseil de la Société résultant de la fusion.

OUI  NON

3. Je souhaite le maintien du *Journal de la SSP*, sous un nom rappelant la filiation et l'histoire de cette revue et avec un comité éditorial indépendant.

OUI  NON

4. Je souhaite, au cas où la fusion SSF-ASU-SSP serait réalisée, que les sections suivantes soient créées au sein de la nouvelle Société résultant de la fusion :

– Méthodes statistiques pour la finance,  
la bourse et les assurances

OUI  NON

– Statistique publique

OUI  NON

– Autre section ; merci de préciser :

Tous les commentaires qui vous semblent nécessaires pour expliciter l'opinion que vous aurez manifestée ci-dessus, seront les bienvenus. Merci de les annexer à votre bulletin-réponse.

**En particulier, si vous avez répondu NON à la question 1 ci-dessus, veuillez indiquer comment vous envisagez les objectifs et le fonctionnement de la "SSP maintenue".**

**AVERTISSEMENT :** Il est entendu que la présente consultation n'a pas de valeur juridique contraignante et que seul un vote d'une Assemblée générale extraordinaire, réunie conformément aux statuts de la Société, suivi de l'approbation des autorités de tutelle nécessaire dans le cas des associations reconnues d'utilité publique, permettra de donner force de loi au projet qui vous est présenté.

**Résultats de la consultation sur l'avenir de notre Société  
lancée par la lettre circulaire  
adressée à tous les sociétaires, le 9 octobre dernier**

Cent vingt-neuf sociétaires ont répondu à la consultation. Sur les cent vingt-neuf réponses, huit (soit 6,2 %) étaient anonymes, soit par oubli, soit parce que l'auteur de la réponse a voulu rester anonyme. Comme chacun de nos sociétaires a reçu un exemplaire et un seul de la circulaire, ces réponses ont néanmoins été intégrées aux résultats présentés ci-après. Le très faible pourcentage de ces réponses anonymes ne saurait d'ailleurs biaiser gravement les conclusions !

**A la question n° 1** (*J'approuve le projet de fusion SSF-ASU-SSP tel qu'il a été présenté dans la lettre du Président de la SSP en date du 9 octobre 1995*), il a été répondu :

OUI : 121 (93,8 %) NON : 6 ABSTENTION : 2

*(Deux réponses OUI ont été comptées parmi les non car les commentaires dont elles étaient assorties montrent à l'évidence que leurs auteurs sont clairement opposés au projet.)*

Parmi les six réponses négatives, trois préconisent le changement de nom de la SSP en SSF, avec proposition ultérieure aux autres sociétés de fusionner avec cette SSF, ce qui, d'ailleurs, est devenu juridiquement impossible depuis le changement des statuts de la SSF adopté il y a trois ans, la SSP n'étant plus "propriétaire" du sigle SSF. Une des réponses négatives est en faveur du statu quo et de la conservation à la SSF de sa forme fédérative. Aucune de ces réponses négatives n'indique clairement comment répondre à la crise particulièrement grave que traverse notre Société dans le cas d'un maintien des structures actuelles.

**A la question n° 2** (*J'accepte que, au cas où la fusion SSF-ASU-SSP serait réalisée, les dons et legs reçus par la Société en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique, soient dévolus à la fondation "La Science Statistique", sous réserve que celle-ci gère les prix correspondants à ces dons et legs, prix qui seraient attribués sur délibération du Conseil de la société résultant de la fusion*), il a été répondu :

OUI : 118 (91,5 %) NON : 6 ABSTENTION : 5

Parmi les six réponses négatives, deux sont partisans de demander le statut d'utilité publique pour la SSF (ou le transfert à la société résultant de la fusion du statut d'utilité publique reconnu à la SSP), malgré le temps que cela prendrait. En tout état de cause, une solution transitoire devrait être dans ce cas trouvée pour la gestion des dons et legs reçus par la SSP en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique (par exemple, le legs Marx qui nous a permis d'attribuer l'année dernière pour la première fois un prix à de jeunes chercheurs dans le domaine des statistiques de la santé) en attendant l'éventuelle reconnaissance d'utilité publique à la SSF, ce qui prendrait certainement plusieurs années.

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

A la question n° 3 (*Je souhaite le maintien du Journal de la SSP, sous un nom rappelant la filiation et l'histoire de cette revue et avec un comité éditorial indépendant*), il a été répondu :

OUI : 115 (89,1 %) NON : 3 ABSTENTION : 11

Une des réponses positives et quatre des abstentions se montrent très sceptiques quant à la viabilité économique du *Journal*. Une réponse propose d'en faire un cahier de la RSA. Une des réponses positives préconise de transformer le *Journal de la SSP* en une "Revue internationale des Statisticiens d'expression française".

A la question n° 4 (*Je souhaite, au cas où la fusion SSF-ASU-SSP serait réalisée, que les sections suivantes soient créées au sein de la nouvelle société résultant de la fusion*), il a été répondu :

- Section consacrée aux méthodes statistiques pour la finance, la bourse et les assurances :

OUI : 96 (74,4 %) NON : 9 ABSTENTION : 24 (18,6 %)

Une des réponses négatives propose de créer deux sections, l'une pour la finance et la bourse, l'autre pour les assurances.

- Section consacrée à la statistique publique :

OUI : 86 (66,7 %) NON : 9 ABSTENTION : 34 (26,4 %)

- Autres sections proposées par dix-neuf des réponses (Les libellés de certaines propositions très voisines les unes des autres ont été modifiés en respectant autant que faire se peut leur esprit) :
  - statistique mathématique (trois propositions)
  - biométrie ] thèmes déjà couverts par la SSB ou par un
  - agro-industrie ] un autre groupe déjà existant à l'ASU
  - statistique et sciences humaines (deux propositions)
  - statistique et analyse économique ; économétrie (six propositions)
  - métrologie
  - statistique et calcul intensif
  - statistique et physique du globe (hydrologie, sismologie, météorologie, etc.)
  - observatoire des axes de recherche fondamentale
  - statistique appliquée à l'industrie, aux services et à l'agriculture (deux propositions)
  - enseignement de la statistique
  - recherche et méthodologie statistique (deux propositions)
  - méthodes statistiques en médecine ; santé (deux propositions)
  - génétique
  - statistiques sociales, culturelles, écologiques et démographiques (deux propositions)
  - statistiques économiques
  - comptes et modèles ; projections.



## VIE DE LA SOCIÉTÉ

Les trois dernières propositions (en italique) ainsi que le nombre élevé d'abstentions à la proposition de création d'une section consacrée à la "statistique publique", prouvent probablement que la circulaire expliquait plutôt mal ce que serait cette section "Statistique publique" qui intégrait les statistiques dans des sous-domaines particuliers, mais qui s'intéressait aussi à l'impact de la statistique auprès du public ("Statistique et société"). L'éparpillement des réponses ainsi que les thèmes parfois très pointus qui sont proposés ci-dessus, montrent qu'il conviendra de mieux expliquer ce que sont et comment fonctionnent les "sections" qui existent aujourd'hui dans de nombreuses sociétés de statistiques, nationales ou internationales, par exemple au sein de l'American Statistical Association, de la Royal Statistical Society, de l'IIS ou de l'ASU. A noter que quatre réponses se déclarent hostiles à toute création de nouvelles sections.

# S S F Société de Statistique de France

## STATUTS

PROJET DU 9/11/95

### I – But et composition de la Société

**Article 1** - La nouvelle Société de Statistique de France résulte de la fusion de la Société de Statistique de Paris créée en 1860 et reconnue d'utilité publique en 1869, de l'Association pour la Statistique et ses Utilisations, ex-Association des Statisticiens Universitaires fondée en 1971 et de la précédente Société de Statistique de France instituée en 1976. Les modalités de fusion sont précisées dans le traité joint en annexe.

**Article 2** - La Société de Statistique de France, par abréviation : S.S.F., a pour but de promouvoir l'utilisation de la statistique et ses développements méthodologiques, d'assurer la représentation de ceux qui la pratiquent, l'enseignent et y effectuent de la recherche, de coopérer avec les autres organisations concernées. Elle se propose en particulier de faciliter les échanges entre statisticiens travaillant dans les administrations, les entreprises et les établissements d'enseignement ou de recherche.

Sa durée est illimitée.

Son siège est à Paris.

**Article 3** - Les moyens d'action de la Société consistent en particulier en l'organisation de réunions et de congrès, l'édition de publications et en l'attribution de prix, médailles et récompenses.

**Article 4** - L'Association se compose de membres individuels et de membres institutionnels.

Peut être membre individuel toute personne physique concernée par les activités de l'Association et qui s'acquitte de sa cotisation annuelle.

Peut être membre institutionnel toute institution ou personne morale concernée par le développement de la statistique et qui s'acquitte de sa cotisation annuelle de membre institutionnel.

Les cotisations annuelles sont fixées par décision de l'Assemblée générale.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.

**Article 5** - Des conventions peuvent être conclues avec d'autres associations concernées par la statistique, pour établir des liens de coopération et pour permettre à leurs membres d'adhérer à part entière à la S.S.F. à des conditions privilégiées, à charge de réciprocité pour les membres de la S.S.F. qui souhaiteraient adhérer à ces associations.

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

**Article 6** - La qualité de membre se perd par le décès, la démission, la radiation prononcée par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil, ou par le non-paiement de la cotisation.

### II – Administration et fonctionnement

**Article 7** - L'Association est administrée par un Conseil dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'Assemblée générale, est compris entre douze membres au moins et dix-huit membres au plus.

Les membres du Conseil sont élus au scrutin secret, pour trois ans, par l'Assemblée générale et choisis dans les catégories de membres dont se compose cette Assemblée.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les ans par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

Il ne peut être exercé plus de deux mandats consécutifs.

**Article 8** - Le Conseil choisit en son sein, au scrutin secret, un bureau composé de :

- un président élu pour une durée maximale de trois ans,
- un trésorier, un trésorier adjoint,
- un secrétaire, un secrétaire adjoint.

Après chaque renouvellement, le Conseil répartit entre tous les autres membres les diverses responsabilités de la Société.

Le titre de Président d'honneur peut être décerné par l'Assemblée générale à un ancien Président ayant rendu des services signalés à la Société.

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonne les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur.

En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'Association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

**Article 9** - Le Conseil se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du tiers de ses membres.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le secrétaire. Ils sont conservés au siège de l'Association.

**Article 10** - Les membres du Conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'administration, statuant hors de la présence

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

des intéressés; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérification.

Les agents rétribués de l'Association peuvent être appelés par le Président à assister, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

**Article 11** - L'Assemblée générale se compose de tous les membres de l'Association. Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Conseil ou sur la demande du quart de ses membres. Elle exerce toutes les attributions définies par la loi du premier juillet 1901.

Son ordre du jour est établi par le Conseil d'administration et doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée générale au moins quinze jours à l'avance. Est inscrite automatiquement à l'ordre du jour toute question soulevée par écrit par un quart des membres du Conseil ou dix pour cent des membres de l'Association. Ces questions doivent être adressées au Président au moins un mois avant la tenue de l'assemblée.

Ne peuvent être traitées lors de l'Assemblée générale que les questions inscrites à l'ordre du jour.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil.

Les décisions se prennent à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Chaque membre, personne physique, institutionnel ou d'honneur, dispose d'une voix.

La représentation d'un membre empêché ne peut être assurée que par un autre membre de l'Association et sur présentation d'un pouvoir écrit. Le nombre de pouvoirs détenus par une même personne est limité à trois.

**Article 12** - L'élection des membres du Conseil peut s'opérer par correspondance sous double enveloppe. L'enveloppe extérieure porte seule le nom et la signature du votant. Le vote doit parvenir au siège social de la Société au plus tard une semaine avant l'Assemblée générale.

**Article 13** - Les membres peuvent se réunir au sein de groupes spécialisés destinés à encourager certains aspects de la statistique dans le respect des objectifs de l'Association.

La création d'un groupe et son organisation interne doivent être approuvées par le Conseil et entérinées par l'Assemblée générale annuelle sur demande d'au moins quinze membres de l'Association ou à l'initiative du Conseil.

L'Assemblée générale peut dissoudre un groupe sur proposition du Conseil, si celui-ci regroupe moins de cinq pour cent des membres de l'Association ou si son maintien est en contradiction avec les objectifs de l'Association.

Un représentant de chaque groupe assiste de droit au Conseil de la S.S.F., sans voix délibérative, s'il n'en est pas membre.

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

**Article 14** - Les ressources de la Société se composent :

- 1 des cotisations versées par les membres. Les membres d'honneur et les membres correspondants sont exonérés de la cotisation obligatoire ;
- 2 des subventions qui peuvent lui être accordées ;
- 3 des revenus de ses biens ;
- 4 des sommes reçues en contrepartie des prestations fournies par la Société ;
- 5 du produit des abonnements aux revues ou de la vente des collections et publications ;
- 6 de toutes autres ressources autorisées par la loi.

Le fonds de réserve se compose :

- des immeubles nécessaires au fonctionnement de la Société,
- des excédents de ressources dégagés sur le budget annuel.

**Article 15** - Il est tenu une comptabilité détaillée en recettes et dépenses et, s'il y a lieu, une comptabilité matières.

Le compte d'exploitation et le bilan sont présentés chaque année à l'Assemblée générale.

Le patrimoine de la Société répond seul des engagements pris véritablement en son nom.

**Article 16** - Un règlement intérieur est établi par le Conseil qui le fait approuver par l'Assemblée générale. Ce règlement fixe les divers points non prévus par les statuts, en particulier les dispositions relatives aux élections et aux votes.

### III – Modifications des statuts et dissolution

**Article 17** - Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée au moins quinze jours à l'avance. L'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau à quinze jours au moins d'intervalle, et peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

**Article 18** - L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions fixées à l'article précédent, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice.

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

**Article 19** - En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique, ou à des établissements visés à l'article 35 de la loi du 14 janvier 1933.

**ANNEXE : PROJET DE TRAITÉ DE FUSION**

2 novembre 1995

**COMPARUTION**

1° L'association dénommée "**Société de Statistique de France**", association régie par la loi du premier juillet 1901, constituée aux termes de ses statuts suivant acte sous seings privés du 9 novembre 1976, Déclarée à la Préfecture de PARIS le ...

Observation faite que les statuts ont été publiés au *Journal officiel* en date du ...

Ayant son siège à PARIS, ...

Représentée par M...

Président de l'Association, fonction à laquelle il (elle) a été nommé(e) le ...

Spécialement autorisé(e) aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration de l'Association en date du ...

2° L'association dénommée "**Société de Statistique de PARIS**", association régie par la loi du premier juillet 1901, constituée aux termes de ses statuts suivant acte sous seings privés du ...

Déclarée à la Préfecture de PARIS le ...

Observation faite que les statuts ont été publiés au *Journal officiel* en date du ...

Et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 19 juin 1869, Ayant son siège à PARIS, ...

Représentée par M...

Président de l'association, fonction à laquelle il (elle) a été nommé(e) le ...

Spécialement autorisé(e) aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration de l'association en date du ...

3° L'association dénommée "**Association pour la Statistique et ses Utilisations**", association régie par la loi du premier juillet 1901 constituée aux termes de ses statuts sous seings privés du ...

Déclarée à la Préfecture de PARIS le ...

Observation faite que les statuts ont été publiés au *Journal officiel* en date du ...

Ayant son siège à PARIS ...

Représentée par M...

Président de l'Association, fonction à laquelle il (elle) a été nommé(e) le ...

Spécialement autorisé(e) aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration de l'Association en date du ...

**Ci-après dénommées "LES ASSOCIATIONS"**

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Petit**LES ASSOCIATIONS** signataires du présent traité de fusion ont respectivement pour objet :

La Société de Statistique de France :

*“La Société de Statistique de France a pour objet de contribuer au développement de la recherche statistique et de l'application de la méthode statistique dans les domaines les plus variés.”*

La Société de Statistique de PARIS :

*“La Société de Statistique de PARIS a pour but de susciter dans les milieux les plus divers un intérêt pour les recherches statistiques, d'encourager ces recherches parmi ses membres et de les faire connaître par ses publications.”*

L'Association pour la Statistique et ses Utilisations :

*“L'A.S.U. a pour but de promouvoir l'utilisation de la Statistique et ses développements méthodologiques, d'assurer la représentation de ceux qui la pratiquent, l'enseignent et y effectuent de la recherche, d'organiser des rencontres, d'éditer des publications et de coopérer avec les autres organisations concernées. Elle se propose en particulier de faciliter les échanges entre statisticiens travaillant dans les administrations, les entreprises et les établissements d'enseignement ou de recherche.”*

Ainsi, **LES ASSOCIATIONS** signataires ont des objectifs convergents consistant en la promotion et le développement de la Statistique.

Par ailleurs, la Société de Statistique de France est elle-même un regroupement d'associations ayant pour objet le développement de la Statistique, au nombre desquelles on compte notamment la Société de Statistique de PARIS et l'Association pour la Statistique et ses Utilisations.

Aussi, afin de favoriser la réalisation de leurs objectifs, **LES ASSOCIATIONS** signataires sont-elles convenues d'opérer leur fusion selon les modalités et dans les conditions du présent acte.

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**LES ASSOCIATIONS** conviennent par les présentes, selon les modalités et sous les conditions et réserves ci-après indiquées, de fusionner en une nouvelle Association qui sera dénommée “Société de Statistique de France”, constituée par l'apport qu'elles lui font de leur patrimoine, actif et passif.

Lors et par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, **LES ASSOCIATIONS** seront dissoutes de plein droit et leur actif dévolu à la nouvelle Association conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du premier juillet 1901.



## VIE DE LA SOCIÉTÉ

Pour les besoins du présent acte, **LES ASSOCIATIONS** ont arrêté à la date du 30 septembre 1995 les comptes de l'exercice écoulé, sur la base desquels les actifs et passifs apportés ont été évalués.

### APPORTS-FUSION DES ASSOCIATIONS

#### 1° La Société de Statistique de France :

A titre d'apport-fusion, la Société de Statistique de France fait apport à l'Association à constituer de l'intégralité des biens composant son actif.

Cet actif, objet de l'apport, est énuméré en annexe, sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative.

#### 2° La Société de Statistique de PARIS :

A titre d'apport-fusion, la Société de Statistique de PARIS fait apport à l'Association à constituer de l'intégralité des biens composant son actif.

Cet actif, objet de l'apport, est énuméré en annexe, sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative.

#### 3° L'Association pour la Statistique et ses Utilisations :

A titre d'apport-fusion, l'Association pour la Statistique et ses Utilisations fait apport à l'Association à constituer de l'intégralité des biens composant son actif.

Cet actif, objet de l'apport, est énuméré en annexe, sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative.

La liste et l'évaluation des apports de chacune des associations, figurant en annexe, seront visées et signées par toutes les parties contractantes.

### DISPOSITIONS CONCERNANT L'ASSOCIATION NOUVELLE

L'Association nouvelle issue de la fusion sera régie par les dispositions de ses statuts, figurant en annexe. Ces statuts ont été signés par tous les représentants des associations contractantes.

La constitution de l'Association nouvelle sera définitive lorsque toutes les conditions suspensives énumérées ci-après seront réalisées.

L'acquisition de la personnalité morale résultera de la déclaration qui sera faite à la Préfecture conformément aux dispositions de la loi du premier juillet 1901.

Exceptionnellement, le premier exercice de l'Association nouvelle commencera du jour de la réalisation définitive de la fusion pour se terminer le 31 décembre de la même année.

### PRÉPARATION DE LA FUSION

En vue de concrétiser les opérations ci-dessus, chacune des associations signataires s'engage à convoquer l'assemblée générale extraordinaire de ses membres afin de lui soumettre le projet de fusion objet des présentes.

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

### CONDITIONS SUSPENSIVES

Le présent acte est soumis à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

1° Approbation par chacune des assemblées générales extraordinaires **DES ASSOCIATIONS** du présent projet de traité de fusion.

2° Délivrance de l'arrêté de Monsieur le ministre de l'Intérieur autorisant la présente opération et en conséquence la dissolution-dévolution de la Société de Statistique de PARIS, reconnue d'utilité publique.

Par suite, la fusion et la dissolution **DES ASSOCIATIONS** deviendra définitive lors de la constatation de la réalisation de la dernière des conditions suspensives ci-dessus énumérées.

### ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent acte, les parties font élection de domicile au siège des associations.



**SÉANCE SOLENNELLE**  
**DU 30 JANVIER 1996**

**Allocution du Président sortant**  
**M. Jean-Louis Bodin**

Messieurs les Présidents,

Mes chers Confrères,

Le moment est maintenant venu pour moi de transmettre la présidence de la Société pour l'année 1996 à Gilbert SAPORTA.

Mon cher Gilbert,

C'est une Société en pleine mutation dont je vais, à mon tour, te passer le flambeau. L'année dernière, quand ici même le Président Georges PRAT m'avait transmis ce flambeau, j'avais indiqué que mon objectif pour l'année 1995 était de trouver le moyen de mettre fin à la crise particulièrement grave que traverse notre Société, crise dont je ne chercherai pas de nouveau ce soir à décrire les symptômes, et de poursuivre, dans la logique de la SSF, la Société de Statistique de France mise en place par notre ami et ancien Président Félix ROSENFELD, le rassemblement de tous ceux qui en France, ou plus généralement de tous ceux qui, d'expression française, œuvrent pour que la science statistique soit de mieux en mieux utilisée au profit d'une économie plus efficace, d'une société plus transparente et donc d'un monde meilleur. L'objectif était aussi d'aider à la confrontation des statisticiens français avec ceux de leurs confrères qui, ailleurs dans le monde, mettent en œuvre les mêmes méthodes et partagent les mêmes préoccupations.

Il est apparu à votre Conseil que le temps était venu de donner plus de cohérence et plus de vigueur à l'action des différentes associations membres de la SSF ainsi que plus de représentativité au niveau international à nos actions en franchissant une étape supplémentaire et en faisant de la SSF, non plus une simple fédération d'associations ou de sociétés, mais une société unifiée regroupant à titre personnel l'ensemble des statisticiens, quelles que soient leur institution, leur profession et leurs activités. Tous les membres de la Société ont été consultés par écrit sur ce sujet et plus de la moitié ont exprimé leur opinion. Les résultats de cette consultation ont été présentés à notre Assemblée générale annuelle de 1995, le 19 décembre dernier ; je pense qu'à ce jour, vous avez reçu le compte rendu de cette réunion à laquelle était annexée une note présentant ces résultats.

Le Conseil de la SSF travaille actuellement sur le projet de traité de fusion et sur les statuts de la nouvelle Société de Statistique de France, qui succéderait à la SSP, à l'ASU et à l'actuelle SSF, ainsi que sur la

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

meilleure façon de poursuivre notre association si fructueuse avec la Société française de Biométrie, la Société francophone de Classification et le Groupe MAS (Modélisation aléatoire et Statistique) de la Société de Mathématiques appliquées et industrielles. Je pense que tout ceci devrait se concrétiser vers la mi-1996. Pour ce qui concerne notre Société, le feu vert a été donné par notre Assemblée générale du 19 décembre dernier.

Mon cher Gilbert,

Nul n'était parmi nous mieux préparé que toi pour assurer la présidence de notre Société pendant cette année de transition. En effet, sur les six associations que compte aujourd'hui la SSF, tu es membre de quatre d'entre elles. Tu es Président en exercice de la SSF et tu as été Président de l'ASU de 1986 à 1988. Tu es aussi membre de la Société française de Biométrie qui est l'une des sociétés qui collaborent avec notre Société et l'ASU au sein de la SSF. Tu as, enfin, été élu en 1983 membre de l'IIS (Institut international de Statistique) et tu es donc membre du Groupe des Membres français de l'IIS. Il me plaît ce soir de rappeler que nous avons travaillé ensemble pour animer le secrétariat général du Comité national d'organisation de la 47<sup>e</sup> session de l'IIS, la session de Paris, en 1989. Tu es par ailleurs secrétaire de la Fondation "La Science Statistique" que préside notre ancien Président, le Professeur Edmond MALINVAUD. Nul ne connaît donc mieux que toi toutes les facettes de la vie associative française dans le domaine de la Statistique.

Mes chers Confrères,

Est-il besoin de vous présenter la carrière de Gilbert SAPORTA ? Gilbert SAPORTA a quarante-neuf ans et est aujourd'hui professeur titulaire de la chaire de Statistique appliquée au CNAM. Il est, espèce sans doute rare parmi nous, ancien élève de l'Ecole centrale. Il n'a pas, à la sortie de cette école, choisi comme la quasi-totalité d'entre ses anciens élèves, une carrière d'ingénieur, mais a préféré une carrière universitaire dans le domaine de la Statistique, dont il a franchi les échelons successifs avec notamment une thèse de troisième cycle en 1975 et une thèse d'Etat en 1981. Mais – peut-être est-ce là la marque de son école d'origine ? – les travaux de Gilbert SAPORTA ont toujours été marqués par les problèmes concrets et la statistique appliquée, et je me permettrai donc de le qualifier – j'espère qu'il en sera d'accord – d'"ingénieur de la Statistique". Les apports de Gilbert dans l'analyse des données, les méthodes de discrimination, dans l'étude des processus aléatoires, sont bien connus et ont donné lieu à une impressionnante collection de plus de trente publications et de près de soixante-dix communications dans des séminaires et congrès nationaux ou internationaux. Il a été à de nombreuses reprises invité à exercer des activités d'enseignement aussi bien en Europe qu'en coopération. Il n'est pas possible ici de dresser une liste exhaustive mais je mentionnerai par exemple sa participation au projet ECAS (European Course in Advanced Statistics), ses responsabilités dans le programme européen TEMPUS de coopération avec l'Université de Bucarest où il a créé un cours de "Statistique et Recherche opérationnelle appliquées", ou encore ses responsabilités dans le programme

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

européen ERASMUS, "Analyse des données et processus aléatoires" qui associait le CNAM aux universités de Crète, de Grenade, de Louvain et de Naples.

Je suis persuadé qu'il aurait été difficile de laisser la Société de Statistique de Paris dans de meilleures mains que les tiennes. Avant de conclure, je voudrais vous remercier tous pour le soutien que vous m'avez apporté pendant l'année qui vient de s'écouler, mais je voudrais plus particulièrement adresser mes remerciements à notre trésorier, Jean-Paul WAUTERS, à notre rédacteur en chef de la Revue et ancien Président, Georges GALLAIS-HAMONNO et à notre secrétaire général qui a animé nos activités avec compétence, Richard POHL.

Je te souhaite, mon cher Gilbert, bonne chance pour présider à nos destinées dans cette année cruciale.

### Allocution prononcée par M. Gilbert Saporta, Président pour 1996

Messieurs les Présidents, chers confrères et amis,

C'est un grand honneur pour moi d'accéder à la présidence de notre société et je vous remercie de votre confiance.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à mes prédécesseurs (certes pas tous, car avec 137 années d'existence, j'en serai bien incapable, ...) pour l'action qu'ils ont menée en faveur de la statistique, plus particulièrement ces dernières années en vue du rapprochement des sociétés françaises.

Je citerai en premier Félix ROSENFELD, pour ses efforts inlassables, George LE CALVÉ, Marie-Jeanne LAURENT-DUHAMEL qui malheureusement ne peut être des nôtres ce soir.

Je suis très heureux de succéder à mon ami Jean-Louis BODIN, à qui me lie une collaboration initiée lors de la préparation de la session de Paris en 1989 de l'Institut International de Statistique. Son sens de l'organisation et son autorité avaient été appréciées de tous.

Ce n'est pas trahir un secret que de vous annoncer que Jean-Louis BODIN a de grandes chances d'accéder à la responsabilité suprême de l'IIS puisqu'il a été retenu comme l'un des deux candidats à la présidence, et ce sera un grand honneur pour lui comme pour notre société.

La Société de Statistique de Paris a un passé prestigieux et des actifs matériels et immatériels non négligeables. Malheureusement, comme mes prédécesseurs l'ont souligné, elle n'attire plus de nouveaux adhérents et son activité est en baisse régulière depuis plusieurs années. C'est pourquoi l'avenir de la SSP passe désormais par la Société de Statistique de France, afin qu'elle revive sous une autre forme, ainsi que l'ont approuvé à une écrasante majorité nos membres. Cela va dans l'intérêt de la statistique française.

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de Statistique de Paris a longtemps été le lieu de rencontre de statisticiens universitaires, en particulier économistes, des statisticiens du système public et des milieux d'affaires, banquiers et assureurs. Parmi ses caractéristiques propres, figurent en bonne place ses prix, et nous honorons ce soir deux de nos brillants collègues, les professeurs Daniel PIERRE-LOTI-VIAUD et Christian ROBERT.

Le Journal de la Société de Statistique de Paris est également un élément essentiel de notre patrimoine, et a connu un redressement remarquable sous la direction de notre collègue G. GALLAIS-HAMONNO à qui je rends un hommage particulier.

Ce sont ces acquis que je veux transmettre en me fixant comme rôle de conduire la fusion entre la SSP et la SSF dans les meilleures conditions possibles. Les hasards des calendriers font que je suis également président de la SSF, y succédant à Félix ROSENFELD : cela devrait faciliter cette transition.

Je rappellerai que la SSF est née de la SSP : on peut donc dire finalement que c'est bien la SSP qui sera à l'origine du regroupement des statisticiens en une société unique, représentative sur le plan national et international, nous pourrions donc en être fiers.

L'objectif de 2000 membres répartis en sections me semble réalisable, et je vous rappelle qu'il est de notre devoir de susciter dans cette SSF rénovée deux nouveaux groupes.

La SSF passera également des accords avec les associations intéressées par le développement de la statistique, telle la Société Française de Biométrie, la Société Francophone de Classification et le groupe Modélisation Aléatoire et Statistique de la SMAI.

Je ne vous cache pas que certains de mes collègues universitaires manifestent quelque inquiétude à la pensée de voir le centre de gravité de ce qui fut l'Association des Statisticiens Universitaires, devenue depuis Association pour la Statistique et ses Utilisations, se déplacer avec notre venue encore plus vers la statistique appliquée.

Je ne partage pas leurs craintes et je crois au contraire aux effets bénéfiques de cette mixité, car au-delà des spécialisations de chacune, je vois une unité profonde dans la statistique, qu'elle soit publique ou privée, mathématique ou appliquée.

Enfin pour terminer cette allocution et puisque c'est encore l'époque des vœux, en plus de ceux que je forme pour chacun d'entre vous, ce que je souhaite pour 1996, c'est la réussite de ce projet ambitieux d'une grande société de statistique.